La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Août 2022



23 SEPTEMBRE 2022 DÈS 17H AU TERRAIN DES LOISIRS

Fête de la

rentrée

Animation par Daniel Lussier

MUSIQUE, KERMESSE, BINGO, JEUX GONFLABLES, FOODTRUCK, MAQUILLAGE ET PARCOURS AVEC MST FITNESS

> Suivre nos prochaines publicités dans le journal, sur facebook ou sur le site internet de la municipalité







À LA MAIRIE



Louise Arpin Mairesse 450 779-9104 450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard Conseiller #01 450 796-5734



Mélanie Simard Conseillère #02 450 488-0057



Frédéric Lussier Conseiller #03 450 278-2962



Rosaire Phaneuf Conseiller #04 450 488-0593



Myriam La Frenière Conseillère #05 450 701-0167



Jean Provost Conseiller #06 450 796-5603

Directrice générale : Mme Josiane Marchand, poste 1801 dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Adjointe administrative :

Mme France Beauregard, poste 1802 admin@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffière-trésorière adjointe : Mme Guylaine Giguère, poste 1811

adjointe@municipalitelapresentation.gc.ca

Secrétaire-réceptionniste:

Mme Karine Rocheleau, poste 1804 secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Voirie:

M. Yves Bérard, Responsable de voirie 450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie 450 771-7853

Urbanisme:

Mme Sabrina Bayard, poste 1803

batiment@municipal itela presentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805 loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada ISSN 1918-6320 – Imprimé au Canada

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal: 772 rue Principale,

La Présentation (Québec) JOH 1B0

Tél.: 450 796-2317 Téléc.: 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

f Municipalité La Présentation

Urgence :

Fin de semaine ou jours fériés Cellulaire : **450 513-2317**

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs **450 796-2317 poste 1805**

Pompiers – Police – Ambulance 911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement Transports Philippe Desgranges inc. **450-771-8712**

Animaux – SPA Drummondville 1855 472-5700

Gestion des matières résiduelles Régie intermunicipale Acton et des Maskoutains (domestique, recyclables et organique)

Bureau de poste 782, rue Principale **450 796-1293**

450 774-2350

MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141 Évaluation foncière 450 774-3141 Gestion des cours d'eau 450 774-3141 Transport adapté 450 774-8810

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay 2710, rue Bachand, bureau 108 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6 **Tél.: 450 771-0505 | Téléc.: 450 771-0767** simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél.: 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES:

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à : secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page: 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois) 1/2 page: 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois) 1/4 page: 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois) 1/8 page: 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois) Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou200.00 \$/mois) 1/2 page : 1 000.00 \$ (ou100.00 \$/mois) 1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois) 1/8 page : 250.00 \$ (ou25.00 \$/mois)

Conception et impression du journal: Impressions KLM - 450 795-3219

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

Le lundi
5 septembre 2022
en raison de la
Fête du Travail



Bon congé!

INTERNET HAUTE VITESSE INFORMATIONS

Plusieurs citoyens nous questionnent concernant le passage de la fibre optique sur le territoire de la Municipalité de La Présentation.

La compagnie COOPTEL a mandaté la firme Stantec pour effectuer les travaux de passage de la fibre. Les travaux ont débuté l'année dernière et devraient se terminer cet automne, si tout va bien.

Actuellement, la compagnie est en attente d'autorisation de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ).

La Municipalité a discuté avec la députée de Saint-Hyacinthe, Madame Chantal Soucy, pour accélérer le dossier étant donné qu'il y a une grève dans le département de l'ingénierie au MTQ.

Une fois que l'ensemble des travaux sur le territoire sera exécuté, COOPTEL pourra vous donner accès à internet via la fibre optique.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Josiane Marchand, directrice générale au 450 796-2317 poste 1801 ou par courriel: dg@municipalitelapresentation.qc.ca

CALENDRIER DU MOIS

SEPTEMBRE 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
depuis 1806				Matières organiques	2	3
4	Bureau municipal FERMÉ	Séance ordinaire du Conseil à 20 h	Résidus domestiques	Matières organiques	9	Collecte des RDD St-Hyacinthe
11	12	13	Matières recyclables	Matières organiques	16	Collecte des RDD St-Jude - Acton Vale
18	19	20	21 Résidus domestiques	Matières organiques	23	24
25	26	27	Matières recyclables	Matières organiques	30	

PROCES-VERBAL | Séance du 16 août 2022



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 16 août 2022 à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard Myriam La Frenière Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

> Frédéric Lussier Rosaire Phaneuf Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 190-08-22

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet
- 4. Acceptation des comptes
- 5. Période de questions
- Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 7. Loisirs Information des représentants du CCL
- 8. Dépôt du rapport 2021 sur la Gestion de l'eau potable
- ADMQ Inscription de la directrice générale au colloque de zone du 8 septembre 2022
- Embauche d'une personne pour l'entretien ménager du Pavillon des loisirs
- Déneigement du stationnement du Centre Synagri et de la cour du bureau municipal – Approbation du devis – Invitation des soumissionnaires
- Construction du garage municipal Approvisionnement en propane
- 13. Construction d'un dôme Contrat d'excavation Mandat à la compagnie Excavation Luc Beauregard Inc.
- 14. Construction d'un dôme Contrat pour la fondation Mandat à la compagnie Fondation Daniel Beauregard Inc.
- 15. Adoption du règlement numéro 286-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier l'encadrement des projets intégrés et de modifier les usages autorisés dans la zone CH-201
- Avis de motion Projet de règlement numéro 288-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone H-132

- Adoption du premier projet de règlement numéro 288-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone H-132
- 18. Centre Synagri Installation de grilles protectrices dans le gymnase
- 19. Module de jeux d'eau Remplacement d'une pièce
- 20. Divers
- 21. Dépôt de la correspondance
- 22. Période de questions
- 23. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO 191-08-22

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 192-08-22

PAIEMENT	S A	NTICIPÉS	
C2200331	D	Fonds de l'information financière	
		Mutations juin	30,00 \$
C2200332	D	Konica Minolta	
		Copies juin	178,82 \$
C2200333	D	Lussier Aurèle	
		Loc. chapiteau & syst. son St-Jean	1 500,00 \$
C2200334	D	CDTEC Calibration Inc.	
		Certification détecteurs	324,98 \$
C2200335	R	Construction Sorel Ltée	
		Décompte no. 2 - const. garage	203 683,15 \$
C2200336	D	Groupe Maskatel Québec S.E.C.	
		Internet Pavillon 02-07/01-08	63,18 \$
C2200337	I	Funtropilis St-Hubert	
		Sortie camp de jour	1 714,97 \$
C2200338	ı	Réseau internet Maskoutains	
		Téléphone IP juillet	228,80 \$
C2200339	D	Servisys Inc.	
		Vér. ventilation bureau & bur de poste	522,99 \$
C2200339	D	Servisys Inc.	
		Vér climatisation bureau mun.	1 091,08 \$
C2200340	D	Bessette Ludovic	
		Arbritage soccer	38,00 \$
C2200341	D	Audette Charles	
		Arbritage soccer	57,00 \$
C2200342	D	Bergeron Malik	
		Arbritage soccer	82,00 \$
C2200343	-	Desjardins Sécurité Financière	
		Assurance collective juillet	3 949,14 \$
L2200056	Ι	Hydro-Québec	
		Terrain de soccer 25-05/22-06	92,33 \$
L2200056	ı	Hydro-Québec	
		Centre Synagri 21-05/20-06	1 663,24 \$
L2200056	Ι	Hydro-Québec	
		Dek Hochey 14-04/15-06	1 121,98 \$
L2200056	Π	Hydro-Québec	
		Piste cycl. des Érables 20-04/17-06	10,03 \$
L2200056	Ι	Hydro-Québec	
		Piste cycl. C.AGauttier 15-04/16-06	73,06 \$

$m PROC\dot{E}S$ -m VERBAL | Séance du 16 août 2022

L2200056	Π	Hydro-Québec	
		Halte-vélo 15-04/16-06	47,85 \$
L2200056	-	Hydro-Québec	
		Piste BMX 15-04/16-06	79,20 \$
L2200056	-	Hydro-Québec	
		Pavillon loisirs 14-04/15-06	792,02 \$
L2200056	-	Hydro-Québec	
		Rue Lépine 14-04/15-06	22,78 \$
L2200056	-	Hydro-Québec	
		Terrain Loisirs 14-04/15-06	496,25 \$
L2200056	-	Hydro-Québec	
		Éclairage public juin	1 110,79 \$
L2200057	-	Ministère du Revenu du Québec	
		DAS Provincial juin	20 502,66 \$
L2200058	-	Agence de douanes et du Revenu	
		DAS Fédéral juin	7 232,11 \$
L2200059	-	Retraite Québec	
		RREM Élus juin	882,09 \$
L2200060	-	Desjardins Sécurité Financière	
		REER employés juin	2 619,50 \$
L2200061	П	Bell Mobilité Inc.	
		Cellulaires juillet voirie	108,00 \$
L2200062	П	Banque Royale du Canada	_
		Remb. Cap & Int. F-150 juillet	882,11 \$
L2200063	D	Services de carte Desjardins	
		Remb. Visa Desjardins juin	1 300,71 \$
L2200064	Т	Telebec	
		Photocopieur du 10-07/09-08	98,71 \$
L2200065	Π	Hydro-Québec	
		Éclairage public juillet	1 147,87 \$
L2200065	Π	Hydro-Québec	
		Lampadaire rue Lépine 28-05/27-07	3,22 \$
L2200065	Π	Hydro-Québec	
		Usine épuration 28-05/27-07	1 804,60 \$
L2200065	Τ	Hydro-Québec	
		Bureau municipal 25-05/22-07	987,27 \$
L2200065	П	Hydro-Québec	
		Bassin eau potable 21-05/21-07	1 112,98 \$
L2200065	Т	Hydro-Québec	
		Terrain de soccer 23-06/22-07	92,82 \$
L2200065	Т	Hydro-Québec	
		Poste de pompage Morin 21-05/21-07	167,57 \$
L2200065	Т	Hydro-Québec	
		Poste de pompage Meuble 21-05/21-07	185,08 \$
L2200065	Т	Hydro-Québec	
		Centre Synagri 21-06/20-07	1 631,43 \$
L2200065	Π	Hydro-Québec	
		Poste de pompage Salvail 21-05/21-07	530,30 \$
L2200066	Π	Ministère du Revenu du Québec	
		DAS provincial juillet	22 732,89 \$
L2200067	П	Agence de douanes et du Revenu	
		DAS fédéral juillet	8 657,27 \$
L2200068	Т	Retraite Québec	
		RREM Élus juillet	882,09 \$
L2200069	Т	Desjardins Sécurité Financière	, .
		REER employés août	2 090,65 \$
L2200070	Т	Services de carte Desjardins	, <u>.</u>
		Remb. Visa Desjardins juillet	3 793,66 \$
L2200071	Т	Bell Mobilité Inc.	, <u>.</u>
		Cellulaires voirie août	108,00 \$
P2200086	D	R. Bazinet & Fils Ltée	200,00 9
	_	Essence véhicule voirie	224,02 \$
P2200087	D	Pavage Maska Inc.	,,,,
	-	Asphalte froide	816,11 \$
P2200088	D		0=0,11 9
	_	Pierre stationnement loisirs	1 107,18 \$
			,

P2200089	D	Eurofins Environex	
		Analyses eau potable juin	344,93 \$
P2200089	D	Eurofins Environex	
		Analyses eaux usées juin	329,41 \$
P2200090	D	Régie Inter d'Acton et des Maskoutains	
		Vidange saison régulière	168,70 \$
P2200091	R	Cabinets Maska Inc.	
		Location cabinet 30-05/26-06	183,96 \$
P2200091	D	Cabinets Maska Inc.	
		Nettoyage cabinet St-Jean-Baptiste	109,23 \$
P2200092	D	LeProhon	
		Vérif climatisation Centre Synagri	646,78 \$
P2200093	R	Compteurs d'eau du Québec	σ.σ,, σ.φ
		Vérification des débitmètres	983,04 \$
P2200094	R	Laboratoires de la Montérégie Inc.	303,0 : φ
. 220003 .		Étude géotechnique Terrain de tennis	11 037,61 \$
P2200095	R	Groupe CME Inc.	11 037,01 φ
1 2200033	11	Surveil & serv. garage municipal	10 761,66 \$
P2200096	D	Schreyer Camille	10 701,00 9
1 2200030		Arbritage soccer	40,00 \$
P2200097	R	APSAM	+0,00 9
1 2200037	11	Formation mesure prévention / voirie	300,00 \$
P2200098	D	Centre de Services Scolaire St-Hyacinthe	300,00 7
F 2200038	D	Cotisation service fibre 2022	2/E 22 ¢
P2200099	R	M.R.C. des Maskoutains	245,23 \$
F2200033	п	Resurfaçage Petits Étangs	47,15 \$
P2200099	R	M.R.C. des Maskoutains	47,13 3
F2200033	п	Fossés Salvail S, 5e rg & Haut Salvail	1 125 12 ¢
P2200100	D	Accès Info Enr.	1 425,43 \$
P2200100	D		201 CO ¢
P2200101	D	MAJ des postes informatiques Groupe GFE Inc.	281,69 \$
P2200101	D		1 000 77 ¢
P2200102	D	Trav alarme et accès porte Pavillon et gym Excavation Luc Beauregard Inc.	1 080,77 \$
P2200102	D		12.00 ¢
P2200102	_	Réparation pneu GMC	13,80 \$
P2200102	R	Excavation Luc Beauregard Inc.	47.024.42.6
D2200402	_	Réfection rang Petits-Étangs	17 821,13 \$
P2200103	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	4 405 74 6
	_	Funtropolis sortie camp de jour	1 195,74 \$
P2200103	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	
		Plage Rouville sortie camp de jour	419,66 \$
P2200104	D	Therrien Joli-Cœur SENCRL	
		Honoraires dossier général	466,80 \$
P2200105	R	Aqua Data	
		Analyse hydraulique eau potable	3 449,25 \$
P2200106	D	Centre de Services Scolaire St-Hyacinthe	
		Ent Centre Synagri 01-07-21/30-06-22	6 215,31 \$
			358 241,82 \$

Salaires versés pour le mois de juillet : 85 679,47 \$

- I : Incompressible
- R : Résolution
- D : Délégation

COMPTES À PAYER

00.00. 12071170.20	
Régie de l'A.I.B.R.	
Ajust. Quote-Part 2021	(7 501,44) \$
R. Bazinet & Fils Ltee	
Essence camion voirie	1 834,51 \$
Distribution Beta Inc.	
Produits ménager Pavillon	407,83 \$
Distribution Beta Inc.	
Produits assainissements / bureau	85,74 \$
Distribution Beta Inc.	
Masques & lingettes / voirie	33,53 \$

$m PROC\dot{E}S ext{-}VERBAL$ $m \mid$ Séance du 16 août 2022

APSAM Formation espace clos voirie	250,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	230,00 \$
Entente sécurité incendie vers 2/2	164 991,00 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	642.96 ¢
Top-jardin piste cyclable Lépine 9005-0196 Québec Inc.	643,86 \$
Autocollants numéros civiques	296,64 \$
Régie Int. d'Acton et Des Maskoutains	0.074.06 ¢
Résidus domestiques juillet Régie Int. d'Acton et Des Maskoutains	9 974,06 \$
Matières recyclables juillet	6 965,89 \$
Régie Int. d'Acton et Des Maskoutains	0.567.24 6
Matières organiques juillet Régie Int. d'Acton et Des Maskoutains	8 567,21 \$
Quote-part versement 3/4	7 183,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	
Cour régionale du 01-04/30-06 Pavages Maska Inc.	773,05 \$
Asphalte	271,13 \$
Régie de l'A.I.B.R.	
Eau consommée 01-06/30-06	17 756,13 \$
Excavation Luc Beauregard Inc. Transport pierre Dek Hockey	552,90 \$
Impression KLM	/ 1
Journaux municipaux juillet	1 460,18 \$
EMCO Corporation Pièces entretien climatisation bureau	65,04 \$
Buropro Citation	03,0 T V
Fournitures de bureau	565,93 \$
Cie de Transport Maskoutaine Inc. Cinéma et Salines sortie CDJ	321,93 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	321,33 y
Pierres Salvail N, petit Nord	626,47 \$
Distribution Beta Inc. Gants, papier main, sacs Pavillon	129,66 \$
Laboratoires de La Montérégie Inc.	129,00 9
Contrôle matériaux garage municipal	7 198,31 \$
Carrières St-Dominique Ltée Pierre stationnement soccer	221 QQ ¢
Carrières St-Dominique Ltée	331,98 \$
Pierre rang Salvail Nord	1 250,62 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	200.04 ¢
Transport pierre rue des Loisirs Entreprises B.J.B. Inc	298,94 \$
Enlever électricité contrôleur	97,73 \$
Entreprises B.J.B. Inc	250.24 Å
Installation oriflammes 6-07 Entreprises B.J.B. Inc	359,31 \$
Entretien luminaires plusieurs rues	1 380,86 \$
Buropro Citation	4
Copies du 14-06/25-07 Excavation Luc Beauregard Inc.	202,49 \$
Fuite d'eau Haut Salvail	2 814,12 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	
Réparation pneu Eurofins Environex	13,80 \$
Eaux usées juillet abattoir	176,49 \$
Eurofins Environex	,
Eaux usées juillet	451,28 \$
Eurofins Environex Eau potable juillet	216,15 \$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	<u></u>
Sulfate d'aluminium	5 558,04 \$
Distribution Sports Loisirs GP Inc. But de baseball	57,43 \$
25.7 5.5 84368411	37,73 9

Rona Inc.	125 44 6
Filtre ventilation / Pavillon Rona Inc.	135,44 \$
Pièces / voirie	122,92 \$
Rona Inc.	
Ruban mouche / Pavillon	9,15 \$
Rona Inc.	
Réparation porte Centre Synagri	34,11 \$
TNT Pro Custom Inc. Fusible camion 6 roues	10,29 \$
Simo Management Inc.	10,23 3
Vér. équipement mesure débit eaux usées	1 032,48 \$
Groupe Lou-Tec Inc.	
Loc. plateforme/grillage Synagri	670,76 \$
Petite Caisse	22445 6
Remboursement petite caisse Gaudreau Marie-Soleil	324,15 \$
Remboursement nourritures CDJ	241,27 \$
Réfrigération Luc Daigle Inc.	= :=/=: +
Location remorque 12-07/08-08	632,36 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau	
Prélèvement eau potable juillet	406,02 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau Traitement eaux usées juillet	1 516 0/ ¢
Postes Canada - La Présentation	1 516,94 \$
Timbres	1 275,07 \$
Martech Signalisation Inc.	, <u>, .</u>
Panneaux de signalisation école	813,74 \$
Postes Canada	250 45 6
Journaux juin Postes Canada	259,45 \$
Journaux juillet	259,45 \$
Postes Canada	233,13 φ
Communiqué bandes riveraines	229,47 \$
Cinéma de Saint-Hyacinthe	
Sortie camp de jour	398,25 \$
Société Zoologique de Granby Inc. Sortie camp de jour	330,00 \$
Somavrac CC Inc.	330,00 3
Chlorure calcium route 137	3 474,75 \$
Electro-Concept P.B.L. Inc.	
Contrôleur poste Michon	319,63 \$
Domaine Rouville Inc.	626 15 ¢
Sortie camp de jour Location Battlefield QM	636,45 \$
Loc. plaque vibrante réparation Asphalte	62,32 \$
Location Battlefield QM	, <u>, </u>
Loc. scie réparation asphalte Petits-Étangs	90,83 \$
Rocheleau Karine	20.25 4
Déplacement caisse de 09-03/21-07 Rocheleau Karine	38,25 \$
Remboursement chiffons / voirie	29,87 \$
Rolec Inc.	25,01 9
Alarme usine épuration	431,16 \$
Zig Zag Sports	
Matériels et équipements CDJ	183,08 \$
Technologies Bionest Inc. Entretien UV 1432 Salvail Nord	20200 ¢
Technologies Bionest Inc.	303,99 \$
Entretien UV 1240 Salvail Sud	303,99 \$
Services d'identités Daktylos	
Demande antécédent judiciaire	141,42 \$
Lavage des vitres Hydroxique	
Lavage des vitres Centre Synagri	833,57 \$
Centre services scolaire Saint-Hyacinthe Taxe scolaire bureau de poste	62,05 \$
iane sectatic buildad de poste	02,03 \$

$\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 16 août 2022

Atelier Tanguay	
Réparation soufflette à air / voirie	94,72 \$
Vincent Chantal	
Subvention baril d'eau de pluie	50,00 \$
9296-2133 Québec Inc.	
Vêtements soccer	541,02 \$
L'Emprise	
Animateurs et jeux CDJ	275,94 \$
•	253 236,16 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JUILLET 2022

87 371,45 \$
385,00 \$
4 195,69 \$
2 116,21 \$
375,00 \$
25,00 \$
_
10 000,00 \$
53,66 \$
3 174,30 \$
1 000,00 \$
108 696,31 \$

_			•				
ח	Á	n	Ä	tc.	a	iro	cts

Intérêts banque compte courant et compte	_
avantage juillet 2022	3 757,36 \$
MAMH - Subvention PIQM aqueduc Grand rang	32 389,70 \$
Finances Québec - Remb. TPS de janvier à juin 2022	36 916,15 \$
Finances Québec - Remb. TVQ de janvier à juin 2022	37 514,08 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et	
des Maskoutains - Remb. TPS & TVQ mai	2 888,25 \$
Ville de Saint-Hyacinthe - Remb. Cour régionale	
du 01-04 au 30-06-2022	2 435,00 \$
Addenergie Technologie (AXSO) Redevances	
circuit électrique 01-04/30-06	115,38 \$
MAMH - Remb. capital et intérêts TECQ 2010-2013	16 468,00 \$
MAMH - Compensation supplémentaire 2021 -	
École -1635 \$ & CPE -726 \$	2 361,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	134 844,92 \$

GRAND TOTAL 243 541,23 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juillet 2022 pour un montant total de 358 241,85 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en juillet 2022, au montant total de 85 679,47 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour août 2022, au montant total de 253 236,16 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juillet 2022 au montant de 243 541,23 \$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de juillet 2022.

- Aucune rencontre durant le mois de juillet.

7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard, et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Prochaine rencontre le 17 août 2022

B- DÉPÔT DU RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose au Conseil le rapport « Bilan de l'usage de l'eau », tel qu'exigé par la Stratégie d'économie de l'eau potable. Il a été transmis au MAMH, tel que prévu dans les directives.

9- ADMQ – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE DU 8 SEPTEMBRE 2022 RÉSOLUTION NUMÉRO 193-08-22

Considérant que la zone Montérégie Est de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ), tiendra son colloque annuel à Rougemont, le 8 septembre 2022 et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Josiane Marchand au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Rougemont, le 8 septembre 2022;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 250\$;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement encourus selon la réglementation en vigueur.

10- EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU PAVILLON DES LOISIRS RÉSOLUTION NUMÉRO 194-08-22

Considérant la démission de madame Manon Rouleau au poste de préposé à l'entretien ménager du Pavillon des loisirs;

Considérant l'affichage de l'offre d'emploi;

Considérant l'intérêt d'un candidat pour ce poste; Il est proposé par Myriam La Frenière Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Monsieur Daniel Lussier comme préposé à l'entretien ménager du Pavillon des loisirs, à compter du mois d'août 2022.

11- DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE SYNAGRI ET DE LA COUR DU BUREAU MUNICIPAL – APPROBATION DU DEVIS – INVITATION DES SOUMISSIONNAIRES RÉSOLUTION NUMÉRO 195-08-22

PROCES-VERBAL | Séance du 16 août 2022

Considérant le devis, déposé par la directrice générale pour les travaux de déneigement des stationnements situé au 772 et 870 rue Principale;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de déneigement des stationnements au 772 rue Principale (bureau municipal) et le 870 rue Principale (Centre Synagri) pour la saison hivernale 2022-2023;

D'approuver les dispositions du devis qui sera transmis aux soumissionnaires invités.

12- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – APPROVISIONNEMENT EN PROPANE RÉSOLUTION NUMÉRO 196-08-22

Considérant les soumissions reçues pour l'approvisionnement en propane du garage municipal;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'approvisionnement en propane pour le garage municipal de la compagnie Suroît Propane;

D'autoriser le paiement des factures lorsque le produit sera livré.

L3- CONSTRUCTION D'UN DÔME – CONTRAT D'EXCAVATION – MANDAT À LA COMPAGNIE EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 197-08-22

Considérant la résolution numéro 264-11-21, adoptée le 16 novembre 2021:

Considérant que la Municipalité a reçu l'autorisation d'exécuter les travaux de la Commission du territoire agricole du Québec (CPTAQ) seulement le 14 avril 2022;

Considérant la nouvelle soumission de la compagnie Excavation Luc Beauregard Inc. pour les travaux d'excavation, en date du 8 juillet 2022;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Excavation Luc Beauregard Inc. pour exécuter les travaux d'excavation d'un dôme, le tout selon les tarifs horaires de chacune des machineries ainsi que les matériaux utilisés;

Les travaux seront sous la supervision du Responsable des travaux publics;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

14- CONSTRUCTION D'UN DÔME – CONTRAT POUR LA FONDATION – MANDAT À LA COMPAGNIE FONDATION DANIEL BEAUREGARD INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 198-08-22

Considérant la résolution numéro 264-11-21, adoptée le 16 novembre 2021;

Considérant que la Municipalité a reçu l'autorisation d'exécuter les travaux de la Commission du territoire agricole du Québec (CPTAQ) seulement le 14 avril 2022;

Considérant la nouvelle soumission de la compagnie Fondation Daniel Beauregard Inc. pour les travaux d'excavation, en date du 16 août 2022;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Fondation Daniel Beauregard Inc. pour exécuter les travaux de fondation pour la construction d'un dôme, tel que décrit sur la soumission, le tout pour un prix forfaitaire approximatif de 95 000 \$, plus les taxes.

De payer la facture une fois les travaux terminés.

15- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 286-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER L'ENCADREMENT DES PROJETS INTÉGRÉS ET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE CH-201 RÉSOLUTION NUMÉRO 199-08-22

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la $Loi\ sur\ l'aménagement\ et\ l'urbanisme$ permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que les membres du Conseil municipal jugent nécessaire de modifier le chapitre 17 du règlement d'urbanisme portant sur les projets intégrés afin de mieux encadrer les projets de redéveloppement sur son territoire ;

Attendu que les membres du Conseil municipal jugent pertinent de modifier les usages autorisés dans la zone CH-201;

Attendu que le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 juillet 2022, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 13 juillet 2022 conformément à la loi ;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 286-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier l'encadrement des projets intégrés et de modifier les usages autorisés dans la zone CH-201», et qu'il soit décrété ce qui suit :

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 286-22 décrété et statué ce qui suit :

$\overline{PROCES} ext{-}\overline{VERBAL}$ | Séance du 16 août 2022

> VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

16- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-132

L'avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 288-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone H-132 ».

L'objet de ce règlement est de créer la zone H-132 incluant les terrains sis au 756, rue Bouvier, 530 et 558 rue Principale afin d'y autoriser les résidences unifamiliales et bi-familiales, isolées et jumelés.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

17- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-132 RÉSOLUTION NUMÉRO 200-08-22

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage concernant la propriété sise au 576, rue Bouvier ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont transmis des recommandations au Conseil concernant la demande de modification au règlement ;

Madame la mairesse demande le vote

Ont voté pour : Georges-Étienne Bernard, Mélanie Simard, Frédéric

Lussier, Rosaire Phaneuf et Jean Provost

A voté contre : Myriam La Frenière (Aurait souhaiter suivre les recom-

mandations du CCU)

La résolution est adoptée à la majorité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 288-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone H-132 »;

De tenir une consultation publique le 6 septembre 2022, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc. ca) pour consultation.

18- CENTRE SYNAGRI – INSTALLATION DE GRILLES MÉTALLIQUES PROTECTRICES DANS LE GYMNASE RÉSOLUTION NUMÉRO 201-08-22

Considérant qu'il y a lieu de faire installer des grilles protectrices pour

protéger certains petits équipements dans le Centre Synagri;

Il est proposé par Myriam La Frenière Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

De mandater Groupe GFE pour installer des grilles métalliques ainsi que le remplacement d'un détecteur de fumée pour un montant d'environ 730 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

19- MODULE DE JEUX D'EAU – REMPLACEMENT D'UNE PIÈCE RÉSOLUTION NUMÉRO 202-08-22

Considérant que le panneau de contrôle des modules de jeux d'eau commence à faire défaut et qu'il serait opportun de le remplacer;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un nouveau panneau de contrôle pour les modules de jeux d'eau, de la compagnie Simexco, au coût de 4 745,00 \$, plus les taxes et les frais d'installation;

D'autoriser le paiement de la facture, une fois les travaux terminés.

20- DIVERS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour

21- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 8 juin 2022
- MRC Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 juin 2022
- MRC Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 24 mai 2022
- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 21 juin 2022
- MRC Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 21 juin 2022
- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 juillet 2022
- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 26 juillet 2022
- MRC Résolution numéro CA 22-07-105 Schéma d'aménagement révisé Examen de conformité Règlement numéro 287-22 Municipalité de La Présentation
- MRC Résolution numéro 22-07-226 Règlement numéro 21-585 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Périmètre urbain (Exclusion) et corridor relatif au bruit routier – Sainte-Hélène-de-Bagot) - Adoption
- MRC Résolution numéro 22-07-227 Projet de règlement numéro 22-610 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Fonction industrie 2 dans l'aire d'affectation semi-urbain SU3 Commerciale) Document sur la nature des modifications Adoption Création d'une commission Nomination
- MRC Résolution numéro 22-07-250 Contrat 04811-15967 (008-2020) – Ruisseau Plein Champ, branche 3 – Ville de Saint-Hyacinthe et municipalité de La Présentation – Réception définitive des travaux et libération de la retenue – Approbation
- MRC Résolution numéro 22-07-254 Famille -Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du centre

PROCES-VERBAL | Séance du 16 août 2022

de services scolaire de Saint-Hyacinthe – Appui

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 août 2022

MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

 Offre de services – Écocentre régional de la MRC de La Valléedu-Richelieu

MTQ – Ajout d'un feu de circulation au coin de la rue de l'Église et de la Route 137

MSP – Inspections et vérifications en sécurité incendie 2022-2023 FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE

– Demande de don ou de subvention

CHAMBRE DE COMMERCE

 Nouveau partenariat à la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

 Résolution numéro 2022-07-177 – Demande d'appui Saint-Barnabé-Sud – Transport Collectif MRC

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

 Résolution numéro 22-485 – Adoption du projet de règlement numéro 349-10 modifiant le Règlement numéro 349 relatif au plan d'urbanisme afin de permuter des zones prioritaires et de réserves d'aménagement

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Résolution numéro 221-07-2022 – MRC des Maskoutains –
 Transport collectif régional – Demande de maintien du service

actuel de transport en commun – Approbation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Résolution numéro 259-08-2022 – Camp de jour – Problématique de desserte pure les enfants à besoins particuliers – Demande de collaboration et de participation financière en aide aux municipalités – Appui

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 203-08-22

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 33.

Louise Arpin Mairesse Josiane Marchand Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

287-22 *règlement* Il a été so

Entrée en vigueur du règlement numéro 287-22 règlement modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les plans soumis lors de demande de projet intégré.

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 5 juillet 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 287-22 intitulé « règlement modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les plans soumis lors de projet intégré ».

L'objet de ce règlement est d'ajouter des objectifs et critères d'évaluations pour les plans soumis lors d'une demande relative à un projet intégré, dans le périmètre urbain.

Il a été soumis à la Municipalité Régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 27 juillet 2022, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 8 AOÛT 2022.

Josiane Marchand Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS AUX CITOYENS

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Modification au règlement relatif au Règlement d'urbanisme numéro 06-81.

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR:

Le projet de règlement numéro 288-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-132.

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation, concernant le projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenu le 16 août 2022.

Projet de règlement numéro 288-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone H-132 ».

L'objet de ce règlement est de créer la zone H-132 incluant les terrains sis au 756, rue Bouvier, 530 et 558 rue Principale afin d'y autoriser les résidences unifamiliales, bifamiliales, isolées et jumelées.

La séance de consultation publique se tiendra le mardi 6 septembre 2022, à 20 heures, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Veuillez noter que le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, soit au : www.municipalitelapresentation.qc.ca dans la section *Urbanisme / Règlement en cours d'adoption*, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 19e jour du mois d'août 2022.

Josiane Marchand

Directrice générale et greffière-trésorière

LE 3^E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2022 EST ÉCHU LE 5 SEPTEMBRE 2022

Veuillez prendre note que le 3^e versement du compte de taxes foncières municipales est requis pour le 5 septembre 2022.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :











Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celle-ci pour l'adhésion à ce service. Si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

Vous pouvez également nous faire parvenir votre paiement par la poste, avec les coupons de paiement appropriés. Assurez-vous de nous acheminer votre chèque en respectant les délais de paiement.

Au comptoir du Bureau municipal

Les paiements peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.

Prenez note que les taxes scolaires, émises en date du 1^{er} juillet de chaque année, sont payables à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et pas à la Municipalité.

FAIRE UN FEU EN PLEIN AIR

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

ARTICLE 19 - POUVOIRS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité ou son représentant désigné peut en tout temps faire éteindre tout feu situé sur le territoire de la municipalité lorsque la situation le requiert.

ARTICLE 20 - FEUX EN PLEIN AIR

Il est interdit à toute personne de faire un feu en plein air, sans avoir demandé et obtenu préalablement du directeur du service de sécurité incendie de la municipalité ou de son représentant désigné un permis de brûlage émis en conformité avec les règlements municipaux en vigueur.

Cependant, dans le périmètre urbanisation ou zone blanche de la municipalité tel que décrit à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à briquette ou charbon de bois ou barbecue à gaz. De plus, aucun permis n'est requis pour un feu dans un foyer extérieur ou grille lorsqu'ils sont pourvus d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation. Aux fins du présent article, l'ouverture maximum des mailles du pare-étincelles ne doit pas excéder un diamètre de 10 mm dans sa partie la plus grande. De plus, le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de 3 mètres et ce, sur tous les côtés, et ne pas être installé à moins de cette même distance de la ligne de propriété. Cette distance de dégagement est maintenue à 3 mètres face à tout contenant (bouteille ou réservoir) de gaz inflammable.

Également, dans les territoires ruraux de la municipalité situés à l'extérieur du périmètre urbanisation ou zone blanche tel que décrit à l'annexe A, ci-haut mentionnée, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à briquette ou charbon de bois ou barbecue à gaz ou pour un feu dans un foyer extérieur si les flammes sont inférieures à 1 mètre et si ledit feu est fait en respectant les conditions des paragraphes a), d), e), f), h), i) et j) de l'article 22 du présent règlement.

ARTICLE 21 ABROGÉ.

ARTICLE 22 - CONDITIONS D'EXERCICE

Le détenteur du permis de brûlage et toute personne effectuant un feu sans permis conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 20 doivent respecter les conditions suivantes :

- a) une personne raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier;
- b) avoir en sa possession sur les lieux où doit être allumé

le feu, l'équipement requis pour combattre un incendie engendré par ce feu, tels que boyaux d'arrosage, extincteurs, pelle mécanique, tracteur de ferme ou autre équipement approprié;

- avoir entassé en un ou plusieurs tas les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de deux mètres et demi (2.5 m) et sur une superficie maximale de vingt-cinq mètres carrés (25 m²), tout en respectant une marge de dégagement entre les tas et la forêt d'au moins 60 mètres;
- n'utiliser aucune des matières suivantes comme combustible: pneu ou autre matière à base de caoutchouc, déchet de construction ou autre, ordures, produits dangereux ou polluants ou tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur;
- e) n'utiliser aucun produit inflammable ou combustible comme accélérant;
- f) le brasier doit être situé à au moins 60 mètres de tout bâtiment. Dans le cas d'un feu de foyer situé à l'extérieur du périmètre urbain de la municipalité, la distance est réduite à 10 mètres;
- g) aviser le service de sécurité incendie avant l'allumage du feu et lors de l'extinction complète du brasier;
- n'effectuer aucun brûlage lors de journées très venteuses (vélocité du vent maximum permise : 20 km/h) et lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés;
- n'effectuer aucun brûlage lors de journées dont l'indice d'assèchement est élevé suivant la Société de protection des forêts contre le feu;
- j) s'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

ARTICLE 23 - SUSPENSION IMMÉDIATE

Le détenteur du permis de brûlage prévu au présent chapitre doit en tout temps vérifier, avant de procéder au brûlage, avec la Société de protection des forêts contre le feu, en appelant au 1-800-563-6400 ou sur le site internet www. sopfeu.qc.ca, afin de s'assurer qu'il n'y a pas interdiction de brûlage.

Dans l'éventualité où il y aurait interdiction, ce permis est automatiquement suspendu.

FADOQ

EAU POTABLE ÉVITONS LE GASPILLAGE

VOTRE COMPTEUR D'EAU VOUS DIT COMBIEN VOUS EN CONSOMMEZ

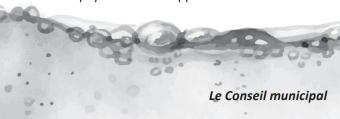
Il est important de souligner que toute l'eau utilisée, consommée ou gaspillée sur le territoire municipal est facturée à la Municipalité par la Régie d'aqueduc qui lui fournit l'eau. La Municipalité transmet ensuite une facture à tous les citoyens dont la propriété est reliée au réseau d'aqueduc, en fonction de l'eau utilisée par chacun. La quantité d'eau qui est facturée aux contribuables est calculée par le ou les compteurs d'eau installés sur chaque propriété.

La Municipalité tient à vous rappeler qu'il revient à chaque propriétaire d'immeuble de vérifier régulièrement son compteur d'eau et la quantité d'eau utilisée car toute l'eau qui entre sur votre propriété vous sera facturée, peu importe son utilisation.

Le tarif annuel de 155 \$ permet à tous les propriétaires d'utiliser une quantité de 40 000 gallons ou 182 mètres cubes, par logement, sans autres frais à payer. Ces quantités représentent environ 3 300 gallons ou 15 mètres cubes par mois, au maximum. Si vous constatez que le compteur indique une consommation plus grande, il est important de vérifier s'il n'y aurait pas une perte d'eau causée par un tuyau perforé, une toilette qui coule ou un robinet qui fuit ou qui ne ferme pas juste.

Vous pourriez prendre l'habitude de compléter un tableau indiquant la lecture faite régulièrement (chaque semaine ou chaque mois) afin de vous assurer de ne pas vous retrouver avec une facture très élevée à la fin de l'année, car chaque 5 m³ additionnels coûtent 4,65 \$ et tous les 1000 gallons supplémentaires coûtent 4,20 \$.

C'est à vous de vérifier vos équipements afin de garder une consommation d'eau potable raisonnable et d'éviter ainsi de payer des frais supplémentaires.



fadoq

CLUB D'ÂGE D'OR DE LA PRÉSENTATION

Recrutement

Pour de nouvelles activités et ajouter des membres, nous avons un urgent besoin de bénévoles disponibles quelques heures par mois.

Suivant votre emploi du temps, vous pouvez vous renseigner pour les informations. Communiquez avec nous.

Monsieur Denis Ducharme au 450 488-0480 ou Monsieur André Senécal au 450 796-3106

Merci de votre compréhension, bienvenue à tous! La Direction

RÉGIE INTERMUNICIPALE





PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CALENDRIER DE VIDANGES 2022 Du 15 au 22 septembre

La Présentation						
Route/rang	Nbre de fosses	Route/rang	Nbre de fosses			
Rang Ste-Rose	13	Rue Scott	5			
Rang des Bas Étangs	23	Chemin Côté	3			
Rang de la Grande Ligne	5	Rang Salvail Nord	28			
Rang Salvail Sud	75	Route 137	59			
		Total :	211			

RÉGIE INTERMUNICIPALE





COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DE L'AUTOMNE

Saint-Hyacinthe, le 11 août 2022 - Les 10 et 17 septembre prochains, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains invite les citoyens et citoyennes de ses municipalités membres à participer aux collectes automnales de résidus domestiques dangereux (RDD). Sur présentation d'une preuve de résidence, tous les citoyens intéressés pourront profiter de ce service qui leur est offert gratuitement. En effet, ces collectes s'inscrivent dans un effort collectif de préservation de nos milieux de vie. Votre participation permet de réduire les risques élevés de contamination des lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique par ces produits à hauts risques de toxicité.

Ce sera votre première participation ? Sachez que dès votre arrivée sur le site, vous serez accueillis par des bénévoles puis efficacement guidés vers les endroits appropriés où le personnel qualifié disposera sécuritairement de vos résidus. N'hésitez donc pas à venir nous rencontrer les samedis:

- 10 septembre, à Saint-Hyacinthe, devant le stade L.- P. Gaucher, de 8 h 30 à 16 h 30
- 17 septembre à Saint-Jude, au centre communautaire, de 7 h 30 à 11 h
- 17 septembre à Acton Vale, près de l'aréna, de 13 h à 16 h 30.

Lors des collectes, seuls les résidus provenant d'usage domestique sont acceptés. Ceux-ci sont notamment constitués de : pesticides, engrais, décapants, solvants, peintures, vernis, huiles usées, antigels, combustibles, batteries, piles, aérosols, détachants, produits d'entretien de piscines et de spas, fluorescents, ampoules fluocompactes, bonbonnes de propane et d'autres produits toxiques domestiques.

Les équipements électriques, électroniques ou informatiques désuets sont également récupérés afin d'être recyclés ou valorisés dans le respect de l'environnement.

Dans le but d'assurer une manipulation et une gestion sécuritaire de ces produits dangereux pour l'environnement et potentiellement nocifs, il faut se rappeler qu'aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur le site de collecte et que les contenants des résidus domestiques dangereux doivent être incassables, hermétiquement fermés et idéalement d'origine.

Chaque participation contribue à préserver nos milieux de vie. On vous y attend en grand nombre!



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

900, avenue Turcot (Stade L.-P.-Gaucher) de 8 h 30 à 16 h 30



SAINT-JUDE : 940, rue du Centre Centre communautaire) de 7 h 30 à 11 h

ACTON VALE: 1505, 3e Avenue (Centre sportif) de 13 h à 16 h 30



ANTIGELS, LAVE-VITRE, BATTERIES. COMBUSTIBLES, ESSENCE, FILTRES ET HUILES USÉES



ENGRAIS, PESTICIDES, POISONS, MÉDICAMENTS ET PRODUITS D'ENTRETIEN DE SPA OU DE PISCINE



FLUORESCENTS, PILES, AMPOULES FLUOCOMPACTES ET DÉTECTEURS DE FUMÉE



PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS, AÉROSOLS, DÉCAPANTS, CIRES, POLIS, RÉCURANTS, NETTOYANTS ET **JAVELISANTS**



APPAREILS ÉLECTRONIQUES. ÉLECTRIQUES ET INFORMATIQUES



BONBONNES DE PROPANE





Pour plus d'informations :

www.riam.guebec 450 774-2350



MRC DES MASKOUTAINS



LES VIRÉES GOURMANDES DE LA MONTÉRÉGIE REPRENNENT LA ROUTE CET ÉTÉ!

Saint-Hyacinthe, le 7 juillet 2022 – C'est avec fierté et beaucoup de fébrilité que La Montérégie, le Garde-Manger du Québec et ses partenaires ont annoncé récemment le retour des Virées gourmandes de la Montérégie dès le 1^{er} juillet 2022. Cette année, le projet prend un virage 100% numérique afin de rendre l'expérience simple et inoubliable pour les citoyens et les visiteurs. L'invitation à parcourir la Montérégie et à découvrir les neuf microcircuits thématiques est maintenant lancée. Les visites gourmandes seront possibles à partir du mois de juillet et prendront fin à la mi-octobre.

L'expérience

Les Virées gourmandes de la Montérégie proposent une expérience agrotouristique à la fois simple, enrichissante, savoureuse et diversifiée. Chaque microcircuit thématique mène à la rencontre de trois à cinq producteurs ou transformateurs passionnés. Il sera également possible de bonifier l'itinéraire grâce à une liste de suggestions mettant en lumière des événements et des activités ponctuelles au cours de l'été. Au total, c'est près de 40 entreprises (fermes, cidreries, fromageries, microbrasseries, boutiques gourmandes, vignobles, restaurants, etc.) qui vous accueilleront et qui vous feront découvrir leur offre gourmande. En sillonnant la Montérégie, les visiteurs seront gagnés par la beauté des paysages, l'abondance des produits gourmands et le savoir-faire des artisans de notre terroir.

Les neuf différentes thématiques permettront aux agrotouristes de cibler des visites qui répondent à leurs intérêts. Avec des thèmes comme Les Plaisirs à la ferme, Le Gourmand, Le Barbecue, Le Photographe, L'Entre amis, Les Maraîchers, Le Romantique, Le Brunch du dimanche et Le Familial, chacun y trouvera son compte. De plus, les Virées gourmandes de la Montérégie vous proposent des circuits qui peuvent être parcourus en une demi-journée, une journée complète ou même un week-end. Il sera ainsi plus simple d'organiser une sortie en fonction du temps dont on dispose. Au cours de la belle saison, les visiteurs pourraient donc être tentés de répéter l'expérience et ainsi apprécier d'autres rencontres avec les artisans du terroir de notre région.

Afin d'apporter un côté plus ludique à l'expérience, chaque entreprise aura sur place un panneau avec un code QR unique. Lorsque celui-ci sera numérisé, il permettra aux visiteurs d'en apprendre davantage sur l'entreprise et donnera accès à un *photobooth* qui les mènera à une participation au concours.

Comment ça fonctionne?

C'est très simple! Sur la page Web vireesgourmandes.ca, le visiteur devra choisir le circuit thématique dont il a envie. Ensuite, il consultera la liste des entreprises participantes, qu'il pourra télécharger pour planifier son itinéraire. Finalement, son circuit pourra être lié à l'outil Google maps sur son téléphone intelligent ou même imprimé avant de partir à l'aventure!

Les partenaires

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires. Il a également reçu un appui financier de Développement Vaudreuil-Soulanges, la MRC d'Acton, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC de Marguerite-D'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la MRC de Roussillon, Tourisme Au Coeur de la Montérégie et Tourisme Haut-Richelieu. Un partenariat concernant la promotion du projet a aussi été conclu avec Tourisme Montérégie afin de rejoindre la clientèle touristique.

À propos de La Montérégie, le Garde-Manger du Québec

La campagne promotionnelle a été mise sur pied en 2013 dans le but de sensibiliser les consommateurs à l'importance de l'achat local. La plateforme Web, le blogue et l'utilisation dynamique des réseaux sociaux permettent de mettre en valeur les entreprises agroalimentaires de la Montérégie. L'achat local, l'achat de proximité, la consommation d'aliments et de produits régionaux de qualité permettent d'encourager le savoir-faire des gens d'ici.



MRC DES MASKOUTAINS



À la recherche d'exposants

Le Marché de Noël 2022 en mode recrutement!

Saint-Hyacinthe, le 9 août 2022 – À titre de partenaires du Marché de Noël de Saint Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et Saint-Hyacinthe Technopole invitent les artisans, producteurs et transformateurs agroalimentaires à participer à la prochaine édition.

Ce Marché de Noël, qui connaît une popularité fulgurante, reviendra en force au mois de décembre autour du célèbre 1555 Marché public pour une 3° édition.

Plusieurs nouveautés sont au programme cette année. Ainsi, le Marché de Noël se tiendra durant les trois premières fins de semaine de décembre et il accueillera des artisans créatifs pendant les deux premières. Il se terminera en beauté avec une formule exclusivement réservée aux producteurs et aux transformateurs agroalimentaires de la région.



Voici les dates de cette 3^e édition :

- Du 2 au 4 décembre (Thématique : Artisans)
- Du 9 au 11 décembre (Thématique : Artisans et producteurs, transformateurs agroalimentaires)
- Du 16 au 18 décembre (Thématique : Producteurs et transformateurs agroalimentaires)

Formulaire d'admission en ligne via le site Internet de la SDC centre ville Saint Hyacinthe :

https://centrevillesainthyacinthe.com/2022/07/22/une-3e-edition-pour-le-marche-de-noel/

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de la SDC à <u>communications@centrevillesth.com</u> ou au 450 774-8602, poste 3.



Le retour des Portes ouvertes de l'UPA à Sainte-Hélène

Le dimanche 11 septembre, les citoyens de la grande région de Saint-Hyacinthe sont invités à participer aux Portes ouvertes Mangeons local 2022.

Laissez-vous charmer par le mode de vie agricole en vous rendant à la ferme Jean-Claude et Gaby Belval, située au 246, 2^e Rang à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Gabrielle Lacharité, Jean-Claude et Stéphane Belval, ainsi que leur relève formée de Laurie, Audrey et Michaël Belval, sont les propriétaires de cette ferme laitière de 4^e génération.

Fondée en 1956 par leur arrière-grand-père, Armand Belval, la ferme laitière de 140 têtes a bien évolué au fil du temps. Depuis février 2022, ils l'ont agrandie et se sont munis d'un système à stabilisation libre pour 70 vaches (deux robots de traite).



Sur la photo : la relève de la famille Belval, Laurie, Audrey et Michaël.

De plus, ils cultivent 312 hectares en maïs-grain, maïs ensilage, soya et prairie. Le souci du bien-être animal et une amélioration constante des techniques de régie et des performances de ses troupeaux sont pour la famille Belval des priorités pour l'avenir de l'entreprise.

Au programme : foodtruck *Les Sueurs chaudes*, visite de la ferme laitière, rencontres avec des experts du milieu agricole, dégustations de produits locaux, animation pour les enfants : Kiro Le Clown, Chouette à voir, animation 3D; et bien d'autres surprises vous attendent.

En raison de la situation sanitaire incertaine et afin que tous vivent une belle expérience, les participants sont invités à réserver leur place en consultant le calendrier des activités disponible sur l'application Mangeons local. Deux plages horaires sont possibles : de 10 h à 13 h et de 13 h à 16 h. Pour s'inscrire, cliquez sur le lien suivant : https://mangeonslocal.upa.qc.ca/event/99

« Derrière chaque produit québécois se cache une famille dévouée à respecter les plus hauts standards de qualité. Le 11 septembre prochain, venez découvrir l'entreprise laitière de la famille Belval qui a su s'adapter aux nouvelles technologies et mettre de l'avant les idées novatrices de leur relève. C'est un rendez-vous à ne pas manquer! », mentionne Cindy Beaudry, présidente du syndicat de l'UPA des Maskoutains Nord-Est.





SARCA Mobile, plus présent que jamais!

Le <u>Service</u> d'<u>A</u>ccueil, de <u>R</u>éférence, de <u>C</u>onseil et d'<u>A</u>ccompagnement (SARCA) est toujours en service pour les résidents de La Présentation qui souhaitent se réorienter ou simplement obtenir de l'information à propos d'une profession ou d'un éventuel retour aux études.

Voici un rappel de nos services :

- ✓ Accès à votre dossier scolaire et impression de relevé de note.
- ✓ Information sur la reconnaissance des acquis scolaires, soit les TDG et TENS (équivalence).
- ✓ Informations scolaires, DES, DEP, DEC, AEC et plus encore!
- ✓ Processus de connaissance de soi pour effectuer un choix.
- ✓ Information pour les préalables scolaires pour l'industrie de la construction CCQ

Ces services **gratuits** sont offerts grâce à un partenariat entre le Centre de services scolaire de St-Hyacinthe (CSSSH) et la MRC des Maskoutains aux citoyens de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas une institution scolaire.

Communiquez directement avec la conseillère en information scolaire chargée du projet afin d'en connaître plus et pour prendre un rendez-vous!

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca 450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro





QUAND BÉNÉVOLER RIME AVEC AMITIÉ.

Faire du bénévolat procure fort probablement un peu plus de sens à la vie de n'importe qui, mais avec le mouvement du Parrainage civique, ça apporte en plus une belle amitié!

Dans la MRC c'est 13 filleul(e)s qui attendent d'avoir un parrain ou une marraine avec qui partager des activités et des intérêts communs. Un jumelage d'amitié qui brise ainsi l'isolement et favorise l'inclusion sociale de personnes ayant à composer avec une limitation.

Viens t'informer sur le rôle de parrain au **450 774-8758** ou sur parrainagecivique.org Nous sommes aussi sur Facebook et Instagram!

Ensemble, on rend le monde plus inclusif, durable et on grandit!

VILLE DE SAINT-HYACINTHE



PRÉVENIR LES RISQUES

ALARME INCENDIE NON FONDÉE



Saviez-vous qu'annuellement, les pompiers répondent en moyenne à 252 alarmes d'incendie non fondées?

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.



La majorité des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments résidentiels disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée. De plus, assurez-vous de connaître le fonctionnement de votre système.

Une mauvaise utilisation du système d'alarme est considérée comme une alarme incendie non fondée. Ce déclenchement est passible de frais à la 3° alarme incendie non fondée dans les 12 derniers mois.

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe 450 778.8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



Ville de
Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire



PUBLICITÉS

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider a atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante Itée. Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4º étage, Bureau 4000 St Hyacinthe, QC J2S 7K7 Bur.: (450) 250-0722 | Cell: (450) 502-4744 olheureux@assante.com







ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau: 450.796.5795

Steve Joyal Cell : 450.278.5995

Jacques Joyal Cell : 450.771.8600

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 35 ANS

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE



ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1BO Guylaine Lestage propriétaire





Agence immobilière

Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc



Intégri·T



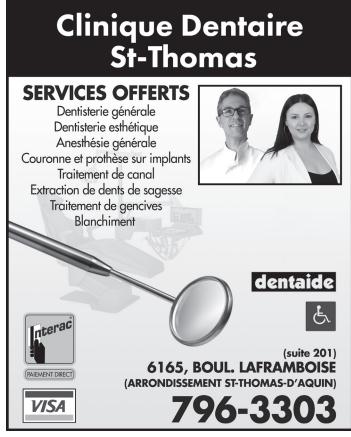




PUBLICITÉS











- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Ouvrage garanti

 Réparation pour compagnie d'assurance

901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473

De la conception à la livraison!



T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219 F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal



NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE, SUIVEZ-NOUS SUR **f** Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

L'AS DE LA PISCINE



~PISCINE, CREUSÉE, HORS-TERRE & SPAS ~

~OUVERTURE & FERMETURE

~RÉPARATION & INSTALLATION

~ VENTE DE TOILE, CHAUFFE-EAU, POMPE, SYSTÈME DE FILTRATION ETC.

L'AS DE LA PISCINE

La Présentation, QC.

514 835-5217 ou 450 253-1530

STÉPHANE & VALÉRIE

PUBLICITÉS















